

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 24 JANVIER 2022**

- **Avis sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) valant Plan de Déplacements Urbains (PDU) et Programme Local de l'Habitat (PLH) avant mise à enquête publique**

Le projet de PLUi-HD a été arrêté par le Conseil communautaire d'Agglomération de Blois le 25 novembre 2021. L'Assemblée, après étude des documents reçus a émis un avis favorable en formulant 3 observations qui concernent les secteurs de la Rue des Etangs et du Chemin de la roche ce qui engendre une diminution du potentiel constructible de la Commune.

- **Convention entre la commune de SEUR et le service commun mis en place par Agglopolys pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres**

Il a été décidé de renouveler la convention définissant les missions du service commun chargé de l'instruction des autorisations du droit des sols et fixant les modalités de prise en charge financière de ce service rendu par Agglopolys à compter du 1^{er} Janvier 2022 et pour une durée de 5 ans.

- **Remplacement du photocopieur imprimante de la Mairie**

Le contrat de location arrivant à échéance, il a été décidé le renouvellement de ce matériel.

- **Remboursement d'un acompte de location suite à la COVID 19**

Il a été décidé de rembourser l'acompte perçu pour la location de la Salle des Associations du 31/12/2021 suite à annulation pour cause de COVID.

DIVERS :

Le projet de PLUi-HD est consultable en Mairie aux heures d'ouverture
Ou sur le site internet d'Agglopolys : www.agglopolys.fr/2726-un-plui-pour-agglopolys.htm